

« Identifier et mobiliser les partenaires autour du projet »

Enjeu : créer une dynamique collective pérenne

Mots clés : Organisation interne, pilotage, coopération, concertation, transversalité



Photo : groupe de travail service aménagement-territoires stratégiques de la DRIEA (Ile de France). Source : Photothèque Ministères de l'Ecologie et du Logement-2012

La mise en œuvre d'un projet de revitalisation de centre bourg implique d'articuler des politiques publiques multiples : habitat, déplacements, aménagement des espaces publics, valorisation du patrimoine, préservation de l'environnement, optimisation des ressources foncières, développement des commerces et des services...

L'un des enjeux de la démarche est de créer et de consolider une **dynamique collective** pérenne autour du projet, de mobiliser les compétences spécifiques, notamment en matière d'ingénierie. Pour ce faire, la collectivité sera amenée à associer une diversité d'acteurs, qu'ils soient de la sphère publique ou privée, des personnes ou des institutions, des usagers, des financeurs, des techniciens...

Il appartiendra aux porteurs de projets, avec notamment l'appui des services de l'État, de mettre en place une organisation interne optimale, ainsi que d'identifier et mobiliser les bons partenaires au bon moment tout au long du projet : de sa programmation à sa mise en œuvre en passant par sa conception ou encore son financement.



Créer une dynamique collective autour du projet

La réussite d'un projet de revitalisation d'un centre bourg implique la mise en place d'une gouvernance efficace, à savoir une structuration en interne et une mobilisation pertinente des différents acteurs et partenaires. Le porteur de projet, avec notamment l'appui des services de l'État, assure un rôle essentiel de pilotage et de portage politique.

Mettre en œuvre une organisation interne pertinente et efficace

Pour permettre cette structuration, un financement particulier sur 6 ans a été dédié dans le cadre du Programme National de Revitalisation des centres-bourgs de 2014 pour le recrutement d'un chef de projet. Il appartient à la collectivité et à son chef de projet d'identifier les compétences et personnes référentes en interne, de structurer les équipes et de mettre en place les instances techniques et décisionnelles adéquates : Comité de pilotage, Comité technique, voire groupes de travail thématiques ou ateliers...ainsi que le calendrier des réunions qui, sans être trop nombreuses, doivent respecter une certaine régularité. Les comptes-rendus de réunions doivent être clairs et complets, et les processus de validation de décisions doivent être précisés.

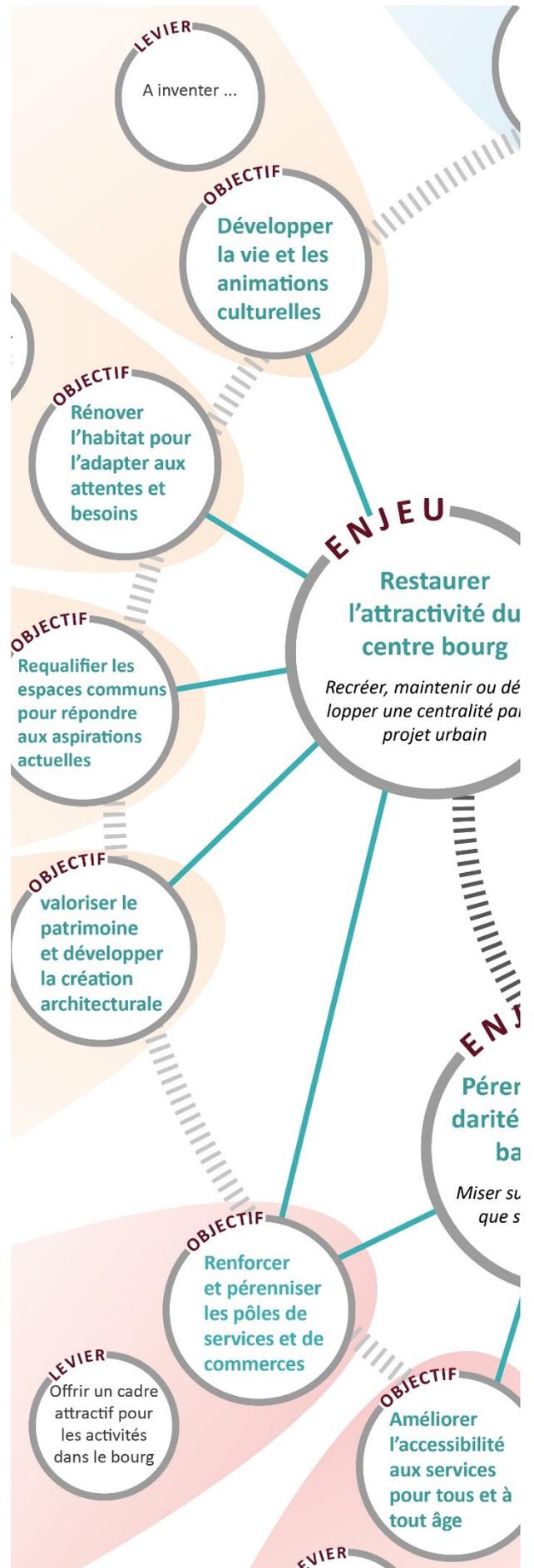
Identifier et mobiliser les partenaires extérieurs autour du projet

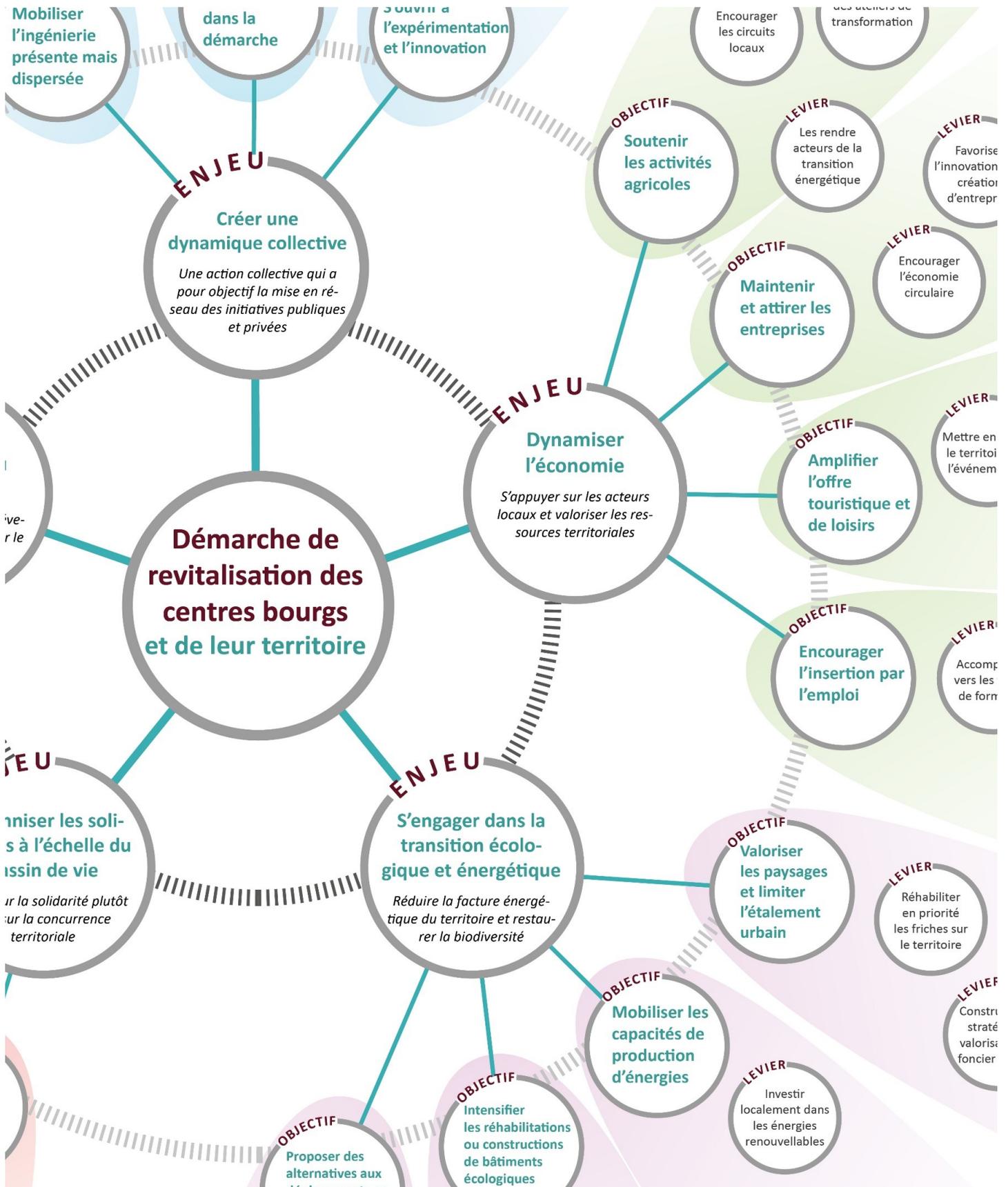
Tout au long du projet, il sera nécessaire d'associer d'autres partenaires, pour un appui technique, financier ou opérationnel. On peut citer à titre d'exemple: les services déconcentrés de l'État, les collectivités territoriales (conseils départementaux et régionaux), les organismes publics ou assimilés (Caisse des dépôts et consignation, Etablissements publics fonciers, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, Parcs naturels régionaux, chambres consulaires, chambre de commerce et d'industrie...), les agences (ADEME, ANAH...), les bailleurs sociaux, les organismes privés (maîtres d'œuvre, bureaux d'études...). La population constitue également un maillon essentiel de la chaîne, et elle viendra enrichir le projet à travers la concertation, la participation ou l'association.

Au regard de la multitude d'acteurs concernés, il importe de prendre leur attachement le plus en amont possible pour élaborer un projet partagé, même si au final la maîtrise d'ouvrage reste décisionnaire. Il est nécessaire également de clarifier les rôles de chacun, **acteurs publics** comme **partenaires privés**.

Le **fonctionnement en réseau de villes** ou de territoires aux problématiques semblables est une bonne option : il permet de recueillir des bonnes pratiques et d'éviter des écueils. Il permet aussi d'encourager les complémentarités et les coopérations entre les espaces ruraux, périurbains et urbains.

Enfin, pour les communes qui disposent parfois de moyens financiers restreints et de peu d'ingénierie privée, la mobilisation de structures d'accompagnement tels que les CAUE est possible.





Connaître les différents acteurs afin d'instaurer une gouvernance adéquate

La bonne conduite d'un projet de revitalisation de centre-bourg suppose la mise en place d'une gouvernance adéquate. Le projet doit être avant tout piloté. Ce pilotage doit ensuite être effectué par les bons acteurs, qui doivent être mobilisés au bon moment. Mais pour ce faire, il est indispensable de connaître ces acteurs et leur place dans le projet.

Le « Mandala des acteurs » de la DREAL Bretagne

Pour répondre à cette nécessité, la DREAL Bretagne a élaboré un schéma présentant l'ensemble des acteurs intervenant dans un projet d'aménagement, en détaillant leurs rôles, missions et positionnement. Le Mandala part du postulat qu'il est nécessaire de créer des synergies autour d'un projet afin qu'il soit partagé. Pour commencer, il définit 4 postures possibles autour du projet : la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'usage, la posture de prestataire, la posture de partenaire institutionnel. Un même acteur peut intervenir sur une ou plusieurs postures. L'objectif est d'amener le chef de projet à créer son propre mandala grâce à cet outil, en fonction du contexte et des caractéristiques propres du projet d'aménagement (revitalisation d'un centre-bourg par exemple) pour identifier et assembler de manière efficiente les différents acteurs, et ainsi définir la meilleure gouvernance possible.



L'ensemble des éléments est disponible sur le site internet de la DREAL Bretagne <http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr>

Le Portail des 7 familles de la DREAL Bretagne

Pour compléter ce dispositif, la DREAL a élaboré un ensemble de « fiches acteurs » décrivant sur un mode clair et homogène les rôles et missions de chacun. Les fiches ont été mises en ligne suivant un classement en 7 familles (ci-après). Chaque fiche résume la vocation de l'acteur, son cadre légal, ses principales missions, ses bénéficiaires, son mode de financement, son mode de pilotage ou de gouvernance, son territoire d'action et donne le lien vers son site internet.



Le portail des acteurs en 7 familles...

- 1) Les services de l'état**
 - niveau national
 - niveau régional
 - niveau départemental
 - autre
- 2) Les établissements publics**
 - pour l'égalité et la cohésion territoriale
 - pour la maîtrise du foncier
 - pour l'habitat
 - pour l'aménagement et la rénovation urbaine
 - pour le financement des projets
 - pour la recherche et le développement
 - pour l'action économique locale
- 3) Les collectivités territoriales**
 - les collectivités locales et leurs groupements
 - les collectivités supra-locales
- 4) Les organismes partenariaux**
 - pour le développement de stratégies territoriales
 - pour l'appui technique aux collectivités
 - pour le développement et la qualité des projets
 - pour l'amélioration de l'habitat et du logement
 - pour la maîtrise de l'énergie et du climat
 - pour la construction et l'aménagement public
 - pour la conception de logements sociaux
 - pour la valorisation du patrimoine naturel
- 5) Les réseaux associatifs**
 - les réseaux pour les élus
 - pour la qualité de l'architecture et de l'habitat
 - pour la protection du patrimoine culturel et naturel
 - pour un développement écologique et social
- 6) Les prestataires privés**
 - pour des prestations intellectuelles et techniques
 - pour la conception et la promotion d'ouvrages
 - pour la conception de logements sociaux
- 7) Les organismes de formation**

Il peut être intéressant de créer son propre mandala d'acteurs, à partir du schéma de base proposé, en fonction de son contexte territorial. Le mandala est en effet un outil interactif qui permet à tout porteur de projet de renseigner sa propre cartographie des acteurs, voire d'enrichir le schéma de base et de partager son expérience. Le portail des acteurs permet quant à lui d'avoir une connaissance exhaustive des acteurs et de leur fonctionnement.

Mobiliser les acteurs publics comme facilitateurs

Dans l'acte d'aménager ou de réaménager, les acteurs publics ont une place primordiale et se doivent de travailler dans un esprit de transversalité. Le portage politique du projet auprès des équipes, des administrés et des partenaires est le premier gage de réussite. L'association d'une pluralité d'acteurs et la mise en place d'une organisation efficace garantiront la faisabilité du projet et sa cohérence par rapport aux problématiques du territoire. Des experts, des professionnels et des partenaires privés peuvent également être sollicités pour co-construire, enrichir le projet et s'assurer de l'adhésion de l'ensemble des acteurs (institutionnels, économiques...).

Un portage politique fort

L'implication de la sphère publique et notamment politique dans le projet de revitalisation du centre-bourg est incontournable. Un projet pertinent, fédérateur et fortement porté par l'ensemble de l'équipe politique aura plus de chances d'aboutir.

En outre, les opérations de revitalisation de centres-bourgs s'effectuent sur un temps long, au delà d'un mandat électoral. Identifier une ou des personnes « fils rouges » peut pallier les difficultés, voire les éventuelles ruptures liées aux inévitables mouvements des personnes. Le fil rouge « incarnera » d'une certaine manière le projet. De même, identifier une ou des personnes référentes au sein du conseil municipal ou communautaire est indispensable pour s'assurer de l'engagement et de l'implication de celui-ci dans la durée.

Une gouvernance élargie

Au delà du portage politique, le pilotage passe par la structuration d'instances techniques et décisionnelles associant les partenaires et parties prenantes du projet, a minima un comité de pilotage (COFIL) et comité technique (COTECH). Mais on peut également, en fonction des besoins, du contexte, des thématiques à traiter, des moyens humains et financiers dont on dispose, mettre en place d'autres dispositifs tels que des jurys techniques et/ou des commissions thématiques, voire organiser des ateliers et/ou des réunions publiques. Ceci permet une approche plus transversale, plus ouverte du projet et de ses enjeux. Qu'elles soient plutôt restreintes ou élargies, plus que le nombre, c'est la régularité des réunions qui importe. Elle est une garantie de fidélisation et de maintien d'une dynamique de la part des partenaires associés.

Les modalités d'association des habitants et acteurs locaux se doivent d'être incitatives, dynamiques, innovantes, en allant au-delà des réunions publiques et des procédés d'information habituels : ateliers participatifs, organisation d'événements citoyens, accompagnement d'initiatives locales, etc.

Enfin, un projet est nécessairement ancré dans une réalité territoriale et répond à une situation et un contexte particuliers. Il est donc essentiel de le travailler à la bonne échelle. Cela suppose d'impliquer l'échelon intercommunal bien en amont du projet, dès les premières réflexions.

Des experts thématiques

Bien piloter un projet revient à faire coopérer les bons acteurs (susceptibles de contribuer au bon déroulement du projet, à sa structuration et à sa réussite), au moment opportun.

Le pilotage relève à la fois d'un soutien technique des experts qui vont apporter leurs savoirs sur un ou plusieurs domaines, et d'un soutien politique par le biais des élus concernés. Maîtrise technique et portage politique doivent constamment interagir et se compléter.

Selon le contexte, les partenaires peuvent varier, mais une collaboration préalable avec certains d'entre eux peut être bénéfique : l'Architecte des Bâtiments de France (en tant que fonctionnaire de l'Etat chargé de délivrer des avis simples ou conformes sur les travaux impactant un monument historique protégé ou pas), le CAUE (en tant que conseil aux particuliers et aux collectivités dans les démarches de construction et d'aménagement), l'EPF (pour la réalisation d'études pré-opérationnelles ou afin d'anticiper un éventuel portage foncier de l'opération), etc..

L'expertise d'usage des habitants et des acteurs locaux doit pouvoir être entendue, à travers l'association étroite de ceux-ci. (Cf. *fiche thématique sur l'association des habitants*)

Favoriser la coopération avec les acteurs privés et les habitants



Source : Cerema - 2017

Illustration : Favoriser la coopération avec les acteurs privés et les habitants

Fédérer autour d'un interlocuteur unique

Dans son projet de revitalisation, la commune de Cilaos (Réunion) veut soutenir l'activité commerciale et artisanale de proximité. Sa stratégie passe notamment par la requalification piétonne de l'axe principal commerçant du bourg, la définition d'une scénographie commerciale, une harmonisation des enseignes et la création d'une **association des acteurs économiques de Cilaos**.

L'association a été créée dans le but de **mutualiser les différents atouts économiques** de Cilaos : dynamisation des entreprises par des actions d'animation, de fidélité ou encore de communication. Elle permet de structurer le système d'acteurs commerciaux, et ainsi de faciliter la coopération entre la commune et cet interlocuteur unique sur les questions du commerce et de l'artisanat. Cela a permis de mener des actions emblématiques liées à la requalification du bourg telles que l'harmonisation des façades commerciales.



L'harmonisation des façades commerciales

Source : www.projet-territoire-cilaos.fr

Instaurer une démarche participative

Lauréate de l'appel à projet de juin 2017 « Dynamisme des bourgs ruraux » lancé par la Région, l'État, l'EPF et la CDC, la petite commune rurale de Laurenan dans les Côtes d'Armor (730 habitants, hors programme) a mis en place une démarche participative associant le plus largement possible les habitants au projet de revitalisation. La **participation des habitants** a été pensée comme permettant d'**instaurer un cadre de confiance** dans le projet de revitalisation du centre-bourg. Elle s'inscrit dans une démarche plus globale de participation engagée dès l'élaboration du PLU.

C'est ainsi qu'en 2017 un COPIL a été créé, auquel les habitants sont invités à participer, et donc à contribuer à la définition des orientations stratégiques pour le développement du bourg. Il a vocation à se réunir 5 fois par an et à assurer la mise en œuvre de l'ensemble des opérations.

De même, une démarche d'animation et de participation transversale autour des actions de revitalisation du bourg par des ateliers regroupant des citoyens, des élus, des agents municipaux et des experts externes a été mise en place. Plusieurs ateliers participatifs thématiques/groupes de travail seront organisés jusqu'en 2019 : sur le logement (demande, vacance, réflexions sur un futur lotissement...), le commerce (nouvelle installation), les espaces publics (aménagement d'une place de village, de la cour d'école, végétalisation des espaces).



Ateliers participatifs / groupes de travail.
Source : Mairie de Laurenan.

S'appuyer sur les forces en présence



REQUALIFICATION DE L'ÎLOT MARIUS DEBOUT



FORCALQUIER

Illustration : S'appuyer sur les forces en présence, laisser place à la créativité

Lancer un concours d'idées pour la conception du projet - DDT 04 Forcalquier (hors programme)

« Dans les territoires ruraux tels que celui des Alpes de Haute Provence, les démarches classiques d'études préalables (programmation urbaine, études pré-opérationnelles) ou les procédures formalisées s'avéraient souvent inadaptées au contexte de petites communes, démunies en moyens et en ingénierie.

[Les élus] ressentaient le besoin d'une méthode pragmatique, qui puisse être adaptée aux moyens de leur commune, mais aussi innovante, d'élaboration de principes d'aménagements, pour pallier la dégradation des centres anciens et un développement urbain mal maîtrisé. Pour permettre aux collectivités de développer une ambition urbaine de qualité, tout en restant dans des coûts d'études modestes, la DDT 04 a développé à partir de 1998, en concertation avec des architectes-urbanistes libéraux, une démarche de réflexion pré-opérationnelle (...) permettant de déboucher sur un parti d'aménagement au plus proche de leurs attentes.

Il s'agit de retenir « l'idée », le parti d'aménagement qui séduise en termes de perspectives sur la ville, plutôt qu'un prestataire a priori sur ses références. Le concours d'idées peut également être un outil d'aide à une définition plus claire d'un programme. La collectivité locale reste maître d'ouvrage de cette procédure.

Cette pluralité de réflexions, d'analyses et de sens créatif prend la forme « d'exposés graphiques à main nue », devant un jury, sur simple fonds de plan (IGN, parcellaire et/ou topo) dans un temps limité (...). A l'issue des auditions, le jury retient le parti d'aménagement lauréat au terme d'une séance de délibération.

Pour les élus, cette méthode a de grandes vertus pédagogiques car elle facilite la compréhension au fur et à mesure de l'émergence du projet d'aménagement sur le tableau.

Le parti d'aménagement retenu n'est pas pour autant figé et fait ensuite l'objet d'un approfondissement par son concepteur et les bureaux associés, dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant des élus, des techniciens communaux, des techniciens de l'État (DDT, ABF, ARS), un bailleur social et le cas échéant, des associations (riverains, quartiers...) ».

Extraits du guide « le concours d'idées, un outil pour la conception de l'aménagement urbain en milieu rural » rédigé par Catherine Flachère et Dominique Thierry-DDT 04-Service Aménagement Urbain et Habitat



Les différentes étapes du concours d'idées (à retrouver dans le guide précité)

Construire une animation sur les stratégies foncières et immobilières

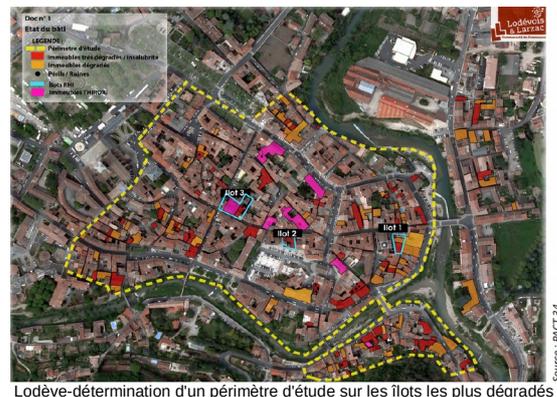


Illustration : Collaborer avec un Etablissement Public Foncier

Pour élaborer leur stratégie foncière et immobilière mais également pour faciliter le portage foncier dans des contextes généralement contraints (tissu urbain constitué, foncier onéreux, délais de portage, etc.), de nombreuses collectivités mettent en place une collaboration avec un Etablissement Public Foncier (local ou d'Etat). Ces opérateurs publics sont une ressource en termes d'ingénierie foncière.

Ils peuvent assurer pour le compte des collectivités des fonctions de veille foncière ou d'aide à la définition de stratégie d'intervention. En assurant le portage préalable et la gestion du foncier, ils leur permettent d'acquérir des biens dans les meilleures conditions et leur dégagent du temps et des moyens pour élaborer leur projet d'aménagement.

Guingamp (Côtes d'Armor)

A Guingamp, la commune a régulièrement conventionné avec l'EPF de Bretagne pour le portage foncier d'opérations ou encore la réalisation de diagnostics fonciers sur des îlots présentant des typologies urbaines différentes (avec comme objectif d'effectuer des retours d'expériences au profit d'autres communes de l'agglomération).

Ces actions se situent dans le cadre d'un dispositif plus global (à l'échelle de la région Bretagne) initié par l'EPF, en collaboration avec l'État, la Région et la CDC : « Dynamisme des centralités en Bretagne ». La démarche, qui se veut partenariale, vise à travailler ensemble au croisement des différents enjeux, afin d'aboutir à des projets originaux et innovants d'attractivité d'un bourg ou d'un centre-ville : renforcement du lien social, dynamisation de l'activité économique, valorisation de la culture et du patrimoine, amélioration du cadre de vie, et bien sûr résorption de la vacance commerciale ou encore réhabilitation des espaces publics.

Saint Maixent l'Ecole (Deux-Sèvres)

A Saint-Maixent l'Ecole, la commune travaille étroitement avec l'EPF d'État de Nouvelle-Aquitaine sur la thématique de la revitalisation du centre. Dans ce cadre, l'EPF a mené une étude sur la réhabilitation de logements dégradés et/ou vacants du centre ville, ainsi que sur la valorisation du foncier commercial vacant. En effet, 50 % des locaux commerciaux étaient inoccupés depuis 2015 : l'EPF étudie ici la capacité de la Place du Marché à attirer et concentrer les commerces de bouche, ainsi que le ciblage des secteurs prioritaires pour la réimplantation ou le transfert d'activités commerciales.

Lodève (Hérault)

Dans cette commune, la question de l'habitat et du logement constitue un axe majeur du projet de revitalisation et recouvre des thématiques diverses : lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, traitement des copropriétés fragiles et/ou en difficulté, lutte contre la précarité énergétique... Elle concerne des interventions à la fois dans le centre ancien et les communes rurales alentour. Elle implique des mesures très diverses, avec l'adoption de périmètres et de temporalités d'intervention adaptés. Ainsi, pour permettre à la fois de réinvestir le bâti existant et de procéder au recyclage foncier des immeubles en état d'insalubrité, sans créer de concurrence sur le territoire, une stratégie foncière a été mise en place en partenariat avec l'EPF Languedoc Roussillon. Plusieurs conventions de portage foncier ont été signées sur différents sites : un secteur stratégique à proximité immédiate du centre ancien, un périmètre de veille foncière sur le cœur de ville et un périmètre opérationnel sur les îlots les plus dégradés. A travers ce type d'intervention et d'implication dans le projet de revitalisation du centre, l'EPF apparaît comme un élément incontournable de sa gouvernance, coopérant activement à l'élaboration de la stratégie foncière ainsi qu'à la mise en œuvre des actions qui en découlent.

Assurer la transversalité entre les dispositifs

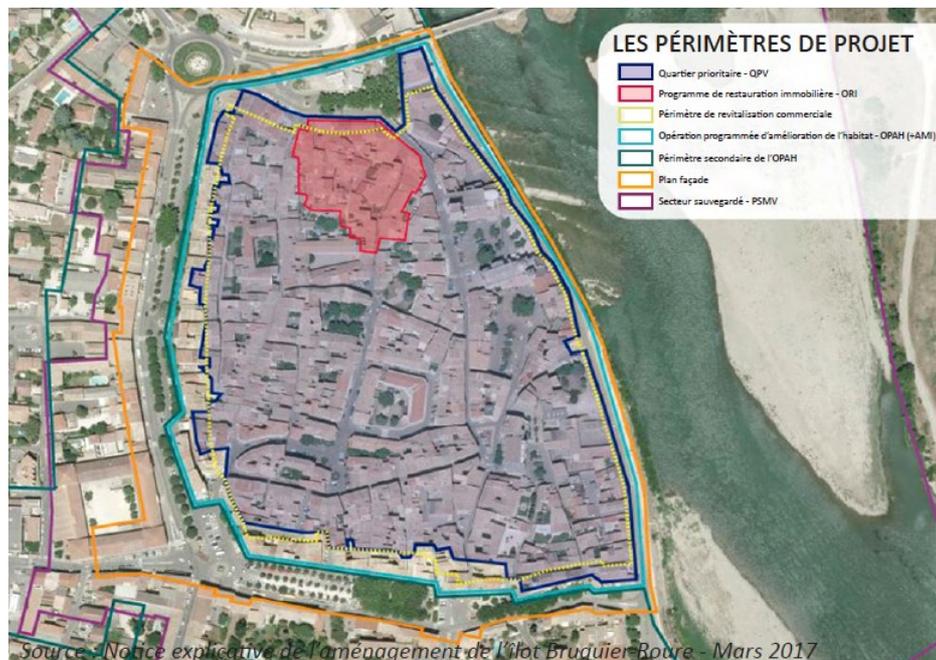


Illustration : Assurer une transversalité entre dispositifs

Il n'est pas rare que les communes ou EPCI lancés dans un projet de revitalisation de leur centre-bourg mènent de front plusieurs réflexions et projets sur des périmètres parfois proches : Orientation d'Aménagement et de Programmation sur un secteur dans le Plan Local d'Urbanisme, périmètre de Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV), projet de Renouveau Urbain (PRU), opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI), projet d'EcoQuartier... Ce sont autant de possibilités de mutualiser les réflexions et les moyens, d'élargir le cercle des partenaires et finalement de garantir des projets en complémentarité et un développement cohérent du territoire.

Pont Saint Esprit (Gard)

Il existe 2 périmètres d'intervention définis par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien qui structurent la stratégie de revitalisation de la commune de Pont-Saint-Esprit : un premier périmètre établi sur l'ensemble du territoire de l'EPCI, avec une stratégie globale replaçant la commune dans son contexte, et un second périmètre portant sur le centre-bourg à revitaliser. Il est intégré au premier et définit les secteurs à réhabiliter ou à aménager (traitement de la vacance, création d'équipements publics et culturels, réhabilitation du patrimoine bâti). A ces deux périmètres s'ajoutent ceux du Quartier Prioritaire de la Ville, du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur et de l'Opération de Restauration Immobilière. Cette juxtaposition permet de mobiliser de manière concomitante l'ensemble des acteurs afin de mener des actions transversales et interdépendantes sur la commune.

Lodève (Hérault)

Dans un même ordre d'idée, à Lodève, la démarche de revitalisation du centre-bourg s'appuie sur la requalification des commerces, des équipements et des espaces publics. Elle s'accompagne d'un programme de renouvellement urbain ambitieux portant sur le centre ancien et inscrit au centre d'un périmètre dit « politique de la ville ». Cette convergence de programmes et de périmètres est de nature à favoriser une réflexion et une action transversales des différents acteurs.

Saint Maixent l'Ecole (Deux-Sèvres)

La commune a fait valoir auprès du préfet, l'importance d'orienter la stratégie élaborée dans le cadre du programme de soutien rural vers la revitalisation, afin de financer les travaux issus de l'AMI.

Sur ce projet, la communauté de communes a identifié un référent revitalisation unique qui assure notamment le rôle d'intermédiaire avec la commune sur les dossiers commerces, tourisme et qui apporte un appui sur la gestion des crédits et des appels d'offre.

La Réole (Gironde)

Sur l'animation de ses politiques de l'habitat, La Réole a mis en place un protocole de partenariat avec l'ANAH, le Conseil Départemental, le Fonds Social pour le Logement (FSL), la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), la Maison Départementale de la Solidarité et de l'insertion, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, la commune et l'EPCI. Les partenaires se réunissent tous les deux mois pour faire le point, et favoriser le traitement transversal de la problématique de l'habitat, en lien avec la revitalisation du centre-bourg.

Favoriser une logique de coopération entre territoires



Séance de travail collectif à La Monnerie-le-Montel



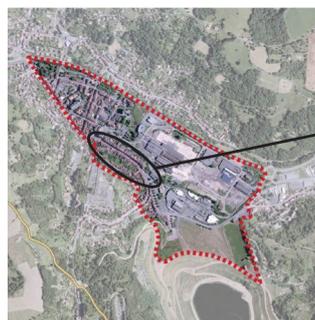
Séance de travail au PNR Livradois-Forez

Source : Site internet du PNR Livradois-Forez

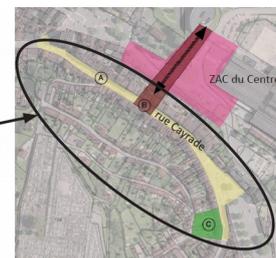
Illustration : Favoriser une logique de coopération entre territoires

Créer des réseaux de villes ou de territoire

Le Parc Naturel Régional Livradois-Forez (qui réunit trois départements : Loire, Haute-Loire et Puy de Dôme) et le Conseil départemental du Puy de Dôme ont créé le programme «Habiter autrement les centres-bourgs». Il propose une méthodologie transposable de reconquête des centres-bourgs, identifie les freins socioculturels, patrimoniaux, juridiques et financiers à l'aboutissement des projets, et fait émerger des solutions innovantes pour redonner leur attractivité aux centres-bourgs. De nombreux acteurs (élus, acteurs publics et privés) sont impliqués dans le programme. Sur ces territoires, l'inadaptation de l'habitat constitue une source de fragilisation voire de déshérence des centres-bourgs. Le programme consiste donc à concevoir et à tester sur 6 bourgs du Parc une démarche de projet pour accompagner les collectivités vers le renouvellement urbain de leur habitat. Depuis 2014, le Parc s'est doté d'une ingénierie spécifique pour animer la démarche et procurer une aide en ingénierie aux différents porteurs de projet.



Principes d'intervention urbaine sur le centre-ville



A - reconstitution de la rue Cayrade, épine dorsale du centre ancien
B - création d'une percée urbaine, liaison entre le centre-ville historique et la nouvelle ZAC du Centre,
C - aménagement de l'îlot Lassalle, secteur d'entrée de ville, à proximité de la mairie et du marché hebdomadaire

Source : Présentation du projet de revitalisation
www.cc-decazeville-aubin.fr

Coopérer à l'échelle intercommunale

Decazeville est la commune centre de l'EPCI Decazeville Communauté ; elle a longtemps joué le rôle de polarité en termes d'emplois, d'équipements et de services sur l'ensemble du territoire. Aujourd'hui en perte de vitesse, elle doit se redynamiser en priorité, de façon impulser une dynamique sur les communes alentour.

C'est pourquoi une véritable coopération entre l'EPCI, les communes qui le compose et la commune centre est menée, afin de proposer un projet de territoire. Chacun intervient en fonction des compétences qui lui sont dévolues.

A titre d'exemple, l'EPCI intervient sur le volet économique et l'attractivité touristique, ainsi que l'habitat. Tandis que la commune de Decazeville gère les travaux liés à l'aménagement urbain, les acquisitions foncières et les travaux internes. Afin de coordonner l'ensemble, il a fallu instaurer une gouvernance partagée du projet.

Le projet de la ZAC du Centre illustre bien cette nécessaire coopération. En effet, la reconversion de cette ancienne friche industrielle constitue un enjeu fort de développement économique à l'échelle intercommunale (accueil à terme d'une mixité d'activités sur 18 ha), qu'il faut penser en complémentarité du travail de requalification de la rue Cayrade au centre-ville. L'aménagement proposé vise à faciliter la liaison entre ces deux pôles économiques dans le cadre de la démarche de revitalisation.



Source : Site internet du PNR Livradois-Forez- Local dédié au programme sur la commune de Chateldon (hors programme).



Réunion Etat, collectivités, ANAH au siège de l'ANAH



Atelier participatif sur la commune d'Ussat

Idées à retenir

La conduite efficace d'un projet de revitalisation de centre-bourg suppose la mise en place d'une gouvernance adaptée :

- Le projet doit être piloté : un pilote identifié pour un pilotage pérenne. Existence d'une ou plusieurs personnes « fils rouge ». Un portage politique fort ;
- Une structuration interne : identification d'un chef de projet et de personnes compétentes, structuration des équipes, mise en place d'instances techniques et décisionnelles ;
- Un projet aux enjeux et à la mise en œuvre partagés ;
- Une connaissance précise des différents acteurs publics privés ou associatifs ;
- Une mobilisation/association opportune des différents acteurs et partenaires pour l'instauration d'une réelle gouvernance partagée ;
- Une réelle implication des habitants et citoyens, à travers des dispositifs de concertation et participation adaptés ;
- Création d'une véritable dynamique à une échelle territoriale plus large que le périmètre du centre-bourg.
- Assurer une transversalité entre les différents dispositifs publics, pour une meilleure convergence des actions : revitalisation de centre-bourg, Quartier Prioritaire de la Ville, Opération de Restauration Immobilière...

Pour en savoir plus :

- Fiches thématiques « Construire et aménager durablement » et « Associer la population », dans la même collection : <http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/consultez-les-fiches-thematiques-du-programme-r337.htm>
- Guide « Le concours d'idées, un outil pour la conception de l'aménagement urbain en milieu rural »-DDT 04-Service Aménagement Urbain et Habitat
- Le Mandala des acteurs par la DREAL Bretagne, publié le 3 novembre 2016-<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr>
- Le Portail des acteurs en 7 familles par la DREAL Bretagne, publié le 5 janvier 2017-<http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr>

Janvier 2019

Cette publication fait partie d'une série de fiches consacrée aux différents leviers de revitalisation des centres-bourgs, à partir de retour d'expériences.

La collection est disponible sur : <http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/>



Ce document ne peut être vendu. La reproduction totale du document est libre de droits.

Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

